

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2018

EXONÉRATION HEURES SUPPLÉMENTAIRES - (N° 702)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS22

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« contrôle »,

insérer les mots :

« de l'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.